

LOI DE FAILLITE

A quand la solution?

A la reprise de ses travaux, le Board of Trade de Montréal a décliné d'appuyer une demande de loi de faillite ainsi que le lui demandait une compagnie similaire d'une autre ville.

Ce n'est pas que le Board of Trade soit opposé à une législation qui placerait toutes les provinces sur le même pied et mettrait un terme à l'imbroglio des lois provinciales concernant les faillites, les cessions de biens, les hypothèques sur biens mobiliers, etc... qui varient d'une province à l'autre et favoriseraient souvent le débiteur de mauvaise foi au détriment de ses créanciers.

Bien au contraire, le Board of Trade a saisi l'occasion de renouveler les plaintes qu'il a souvent formulées et de rappeler qu'il avait passé maintes résolutions à ce sujet qui, toujours, sont restées sans effet.

Le Board of Trade est encore d'avis qu'une loi fédérale sur les faillites est nécessaire, mais il semble convaincu qu'il est inutile de s'en occuper davantage, car toutes les tentatives faites jusqu'ici dans ce sens n'ont servi de rien. Il auprès du gouvernement libéral actuel ni auprès du gouvernement conservateur alors qu'il était au pouvoir.

Il est triste de voir qu'un corps constitué qui, au point de vue des choses commerciales, jouit d'une autorité reconnue, en soit arrivé au point de se désintéresser complètement d'une question à laquelle le commerce attache une si grande importance.

Cette attitude du Board of Trade nous surprend. S'il abandonne à son propre sort la cause du commerce qui, depuis de nombreuses années, réclame avec une persistance et une patience inlassables une loi de faillite, nous nous demandons qui pourra avec la même autorité, faire valoir la nécessité d'une telle loi.

La politique du laisser-faire n'est pas une ligne de conduite digne des hommes marquants que le Board of Trade compte en si grand nombre et qui sont l'élite du commerce, de l'industrie et de la finance au Canada.

Leur résolution de s'abstenir n'est pas, en raison des motifs d'abstention allégués, un éloge pour nos gouvernements passés ou présents. N'est-ce pas, en effet, insinuer que ceux qui dirigent nos destinées font la sourde oreille, chaque fois que cette question de loi de faillite est remise sur le tapis et qu'ils craignent de l'étudier à la lumière de la discussion.

Mainte fois nous avons déclaré ici-même que nous ne comprenions pas le silence que l'on gardait obstinément dans les sphères officielles au sujet d'une loi de faillite réclamée avec instance du Parlement par le commerce. Jamais nous

n'avons pu nous expliquer ce silence, jamais nous n'avons su qu'on l'ait expliqué ou justifié.

Il ne s'agit pas là d'une question politique qui puisse embarrasser un parti quel qu'il soit. Il s'agit purement et simplement d'une loi d'affaires dont le côté économique est trop important pour qu'on cesse jamais d'en demander la solution.

Loin de se taire, tous ceux qui ont une voix pour se faire entendre, ont aussi pour devoir de parler et de réclamer jusqu'au jour où ils auront obtenu cette loi de faillite dont ils proclament la nécessité.

CHERCHONS DES DEBOUCHES

Les Etats-Unis ferment de plus en plus la porte à nos exportations. Le tarif Payne a encore exhaussé la barrière qui s'élevait contre l'entrée chez nos voisins de produits Canadiens.

Quand le tarif Dingley et le tarif McKinley ont augmenté les droits sur nos produits d'exportation, nous avons fait un effort pour nous ouvrir de plus grands débouchés en Angleterre et nous avons réussi.

Aujourd'hui que nous produisons davantage et que le marché des Etats-Unis se ferme de plus en plus pour nous, nous n'avons qu'une ressource: celle de nous ouvrir de nouveaux débouchés.

Nous le pouvons.

La convention franco-canadienne n'attend plus que la ratification par le Parlement Canadien d'une annexe à la convention primitive, pour entrer en vigueur. Nous n'avons aucun doute que cette convention portera ses fruits en ouvrant un marché nouveau à quelques-uns de nos produits.

L'Italie semble disposée à entrer en négociations avec notre gouvernement dans le but de développer ses relations commerciales avec le Canada. Nous devons cultiver nos débouchés vers ce pays.

Notre commerce avec les Antilles pourrait facilement chiffrer davantage. Des délégués des diverses îles des Antilles anglaises parcourent actuellement le Canada pour s'enquérir de la possibilité d'un commerce plus étendu entre les îles qu'ils représentent et le Canada.

Il reste l'Allemagne qui serait désireuse d'entrer en conversation avec nous, mais avec laquelle il nous est difficile, pour ne pas dire impossible, de faire le premier pas. L'Allemagne nous a malmenés et nous l'avons senti. Qu'elle nous traite mieux et nous la traiterons mieux. Sans être prophète, nous pouvons dire que l'Allemagne en viendra un jour à nous faire des propositions et que la guerre de tarif actuelle fera place à une entente profitable aux deux pays.

Une entente commerciale avec l'Aus-

tralie, avec l'Afrique du Sud, entente déjà beaucoup plus facile maintenant que par le passé, devrait également nous ouvrir de nouveaux débouchés.

Nous avons maintenant des agents et des commissaires commerciaux dans différentes contrées; c'est à eux qu'il incombe de renseigner nos commerçants et nos industriels sur les possibilités d'écoulement de nos produits dans les pays où ils sont fixés. Ils s'en acquittent d'ailleurs consciencieusement comme le prouvent les rapports hebdomadaires publiés par le Département de l'Industrie et du Commerce.

Mais il appartient également à nos commerçants et à nos industriels de tenir compte de ces rapports et des enseignements qu'ils contiennent; eux aussi doivent soit par des voyages personnels, soit par l'entremise de leurs agents ou de leurs représentants, s'enquérir des débouchés qui s'offrent à leurs produits.

LE BOIS DE PULPE

Prohibons son exportation

Sir Lomer Gouin, Premier Ministre de notre province, a annoncé qu'il ferait voter par le Parlement Provincial une loi interdisant l'exportation du bois de pulpe coupé sur les terres de la Couronne.

Cette mesure qui a l'approbation générale, aurait sans nul doute été prise plus tôt, si le gouvernement provincial ne se trouvait lié par des engagements pris par le ministère précédent et qui prendront fin en 1910.

Pourquoi, en effet, permettre plus longtemps aux Américains d'abattre et d'épuiser nos forêts, de ruiner notre patrimoine aux dépens d'une industrie que nous pouvons et devons monopoliser puisque seuls, pour ainsi dire, nous en possédons la matière première.

L'industrie de la pulpe de bois et celle de la fabrication du papier, industries connues, sont appelées à un grand développement dans notre province par suite de l'abondance du bois de pulpe et de notre richesse en chutes d'eau.

Nous devons profiter des avantages que la nature nous a accordés en tirant parti de toutes les ressources qu'elle a mises à notre disposition.

Les Américains ont actuellement l'œil tourné du côté du Canada et se demandent non sans anxiété ce que nous allons faire. Ils s'attendent à une législation de notre part qui non seulement entrave, mais prohibe entièrement l'exportation du bois de pulpe.

La législation provinciale peut interdire l'exportation du bois provenant des terres de la Couronne, mais ne peut aller au-delà. D'autre part, le gouvernement fédéral peut imposer un droit d'exportation qui prohiberait virtuellement l'exportation du bois de pulpe, et on sait